

PSE MILEE, ON RECOMMENCE, MAIS... RIEN NE CHANGE !

Suite à la cessation de paiement Milee, puis de sa mise en redressement judiciaire, un nouveau PSE vient d'être présenté aux membres du CSE par les administrateurs. Le seul objectif affiché de ce nouveau plan, puisqu'aucune stratégie pour sauver l'entreprise n'a été élaborée, **augmenter le nombre de licenciements !**

La seule différence avec le PSE de mars dernier ? Plus 1 500 licenciements ! Ce nouveau plan reprend les grandes lignes de l'ancien (même nombre de dépôts fermés, même critère de reclassement...) **mais passe de 3 500 à un peu plus de 5 000 suppressions d'emplois.**

Alors que les administrateurs ne tiennent aucunement compte des remarques des représentants du personnel, surtout lorsqu'ils sont issus des rangs de la CGT, ils osent leur demander leur aide pour licencier ceux qui les ont élus !

Pour défendre un prévisionnel totalement irréaliste, basé uniquement sur la distribution d'adresses (Courrier / Presse / 150 euros) avec un prix par pli trop bas pour être rentable, le directeur de l'entreprise n'a qu'un seul argument : **l'arrivée « probable » de clients providentiels ! Plus le mensonge est gros, mieux il passe...** Mais la CGT n'a jamais été dupe de ces promesses à répétitions,

La seule différence avec le PSE de mars dernier ? Plus 1 500 licenciements !

Rappel juridique :

Il est obligatoire de proposer un PSE dans le cadre d'un redressement judiciaire contrairement à une liquidation.

assénées en réunion de CSE pour tenter de convaincre les membres de l'instance que les administrateurs restaient maîtres de la situation.

Alors que le nombre de clients stagne et que la seule alternative proposée est de se concentrer sur l'unique activité qui restera à la mi-août, nos actionnaires veulent nous faire croire qu'ils vont réussir en 6 mois ce qu'ils n'ont jamais réussi à mettre en œuvre depuis 7 ans ?

Les mensonges : plus facile de les dire que de les subir.

Les salariés méritent la vérité et ils y sont prêts ! Ils connaissent la situation, ils la vivent tous les jours. Avec une seule activité, qui ne décolle toujours pas, et moins de salariés sur le terrain, ils ne croient pas un seul instant aux discours de gascons des tifosis de salons qui leur demandent de se sacrifier sur l'autel de leur confort matériel !

Enfin prochain rendez-vous pour Milee, concernant une nouvelle audience au Tribunal de Commerce, le 11 07 2024 à la place du 03 07, pour savoir si on reste en redressement ou que la procédure est convertie en liquidation judiciaire !

DANS LES MOMENTS DIFFICILES, LA CGT, RESTERA TOUJOURS À VOS CÔTÉS !

Contacts :

Sébastien Bernard, délégué syndical central :
07 83 86 33 08 / snbd04@gmail.com

Sites : <https://lacgtmilee.over-blog.com> ;
<https://filpac-cgt.fr/> ; Facebook « **page La CGT MILEE/groupe MILEE salariés** » ; la chaîne <https://www.youtube.com/@cgtMILEE> et téléchargez l'application en utilisant ce lien : <https://appsgeyser.io/16204242/LA-CGT-MILEE>

